



Bulletin d'information de

« PAGAYEURS MARINS, Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer »

ÉDITORIAL

Au cours de l'Assemblée Générale du 22/01/05, Philippe Lasnier nous a informé que ses charges professionnelles ne lui laissaient plus le temps nécessaire pour assumer la Présidence de notre fédération.

En reconnaissance du travail considérable réalisé et des résultats obtenus pour accroître notre liberté de naviguer, l'Assemblée Générale lui a décerné le titre de Président d'honneur car il était aussi Président fondateur.

Le lendemain, le conseil d'Administration a élu son Bureau (voir ci-après). Il revient maintenant à notre Conseil d'Administration d'appliquer nos nouveaux statuts.

Après la phase de création et de développement au cours de laquelle les membres individuels du Bureau ont beaucoup œuvré, le moment est venu d'agir surtout avec les associations membres qui seront consultées sur les sujets de fond.

Pour mettre en place la Commission Consultative sur les besoins des kayakistes, un appel à candidatures vient d'être lancé auprès des Associations.

Pour renforcer en notre sein la représentation des associations, j'invite tous les adhérents individuels, dès 2005, à nous maintenir leur soutien en payant leur cotisation par leur association ou club ; de plus, ils y trouveront un avantage financier puisque la cotisation est minorée de 37%.

Nous venons d'être interpellé sur des restrictions apportées par des maires de Communes littorales à notre liberté de bivouaquer.

Ce sujet va nous conduire à exprimer nos préoccupations sur la protection de l'environnement auprès des organismes concernés.

En 3 ans, des améliorations considérables ont été obtenues pour votre liberté de naviguer ; il nous faut maintenant continuer nos actions de représentation en étant plus forts par la mutualisation de nos moyens et la simplification de nos structures.

Tous ensemble, nous y arriverons.

Votre nouveau président

Yves Béghin

Compte rendu Succinct ASSEMBLEE GENERALE du 22 Janvier 2005 à Brech

Devant 60 kayakistes présents ou représentés, Philippe Lasnier, Président, a fait part de sa satisfaction, après 4 années de démarches soutenues par de nombreux kayakistes, de voir le kayak de mer définitivement reconnu dans la nouvelle réglementation comme une embarcation pouvant

naviguer jusqu'à 5 milles d'un abri. Ce progrès a été facilité, sous la pression des « voileux » par la révision complète du Chapitre 224 de la réglementation de la Plaisance. Nos demandes ont été acceptées en grande partie.

Suivant les orientations prises en janvier 2004 par les présidents d'associations, les Statuts et le Règlement Intérieur sont simplifiés et des dispositions prises pour donner la majorité aux associations membres, en particulier, les cotisations pourront être perçues par les associations puis reversées à Pagayeurs Marins.

Un débat ouvert, positif, a eu lieu sur la nécessité de clarifier et simplifier les structures représentatives du kayak de mer. Ce débat a été nourri, notamment, par les résultats de l'enquête et les questions posées par CK/mer. Constatant le parallélisme, et la complémentarité, des champs d'action de CK/mer et de PM l'Assemblée a décidé de proposer à toutes les associations de constituer un groupe de travail commun. Ce groupe sera chargé, après analyse des besoins des kayakistes, d'élaborer un schéma d'organisation générale répondant au mieux aux besoins exprimés afin de simplifier et renforcer la représentation des kayakistes, avec l'idée de mutualiser les moyens limités du bénévolat. L'intérêt d'une fusion entre ces deux structures a été ré exprimé

Les propositions du groupe seront soumises aux CA de CK/mer, Pagayeurs Marins et des Associations membres.

Le Conseil d'Administration a été pour partie renouvelé.

P. Lasnier n'ayant plus la disponibilité nécessaire pour être président, le nouveau Bureau est : Président Y Béghin, Vice Président G. Colleter, Trésorier G. Van Achter Secrétaire J.P. Gendry, Secrétaire adjoint B. Martin

Modifications des statuts

En application des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 25/01/04, les statuts et le règlement intérieur ont été modifiés avec les objectifs suivants :

1°) après la création en mars 2001, de la Fédération de la Plaisance en kayak de mer par quelques pagayeurs attachés à leur liberté de naviguer, le moment est venu, comme dans toute Fédération, de donner la majorité aux représentants des associations.

2°) Pour cela, il faut donner la possibilité à chaque membre d'une association d'adhérer à PM par son association, en payant une cotisation minorée ; cette

Responsable de la publication : Yves Béghin

mesure a pour objet de diminuer le nombre d'adhérents directs à PM et implique que l'association encaisse la cotisation PM et la reverse.

A terme, cette mesure pourrait permettre aux associations qui le décideraient de cotiser à PM pour tous ses membres.

3°) Chaque association a une représentation proportionnelle au nombre de ses adhérents cotisants à P.M et peut remettre son mandat à chaque membre présent à une Assemblée Générale.

4°) Le Conseil d'Administration est ouvert à tous les présidents d'associations ou au représentant mandaté par ses instances.

5°) Les membres associés et sympathisants sont regroupés en une catégorie et la structure prévue antérieurement pour représenter à l'AG les membres sympathisants est supprimée.

6°) L'obligation d'être propriétaire de tout son matériel est supprimée car c'est du domaine des associations qui définissent elles-mêmes leurs conditions d'adhésions.

7°) Les conditions de renouvellement des membres du Conseil d'Administration sont simplifiées : élection pour 3 ans renouvelables.

Des demandes de modification portant sur les articles 6 et 9 ont été acceptées :

Article 6 : Membres d'honneur

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes physiques ou morales qui rendent, ou ont rendu, des services importants à la fédération ou au kayak de mer. Ce titre confère aux personnes ou aux organismes qui l'ont reçu les mêmes droits que les membres actifs de la fédération, sans payer de cotisation.

Article 9 : Affiliations

La fédération peut s'affilier à tout organisme ou fédération en France et ou à l'étranger en vue de représenter les utilisateurs du kayak de mer. Ces démarches sont décidées par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration et effectuées par le Président.

Le siège social sera transféré au domicile du Président.

Avec ces modifications, le texte des statuts et du Règlement Intérieur mis aux voix successivement sont approuvés à l'unanimité.

Cotisation 2005

Catégorie 1 – Associations - 20 €

Catégorie 2 - Individuels directs -16 €

Cat. 3 - Individuels adhérents par une association - 10 €

Catégorie 4 - Commerçants, organismes divers - 10 €

Si vous souhaitez bénéficier du tarif de la catégorie 3, il est impératif de passer par votre association qui doit être affiliée à Pagayeurs Marins.

Dans les autres cas, vous pouvez adresser votre règlement directement au trésorier de Pagayeurs marins :

Bulletin joint pour les retardataires

PROCEDURE D'HOMOLOGATION DES KAYAKS

Suite à nos démarches depuis de nombreuses années, par l'Arrêté du 30 septembre 2004, nous pouvons enfin faire immatriculer nos kayaks de mer en France par une Attestation sur l'honneur et assumer ainsi de manière administrative notre responsabilité personnelle.

Vous trouverez ci-après la démarche à effectuer et un modèle d'Attestation sur l'honneur à présenter, (mon kayak de mer a été immatriculé de cette manière en février 2005).

Exemple d'attestation « de conformité »

Démarche à effectuer au Centre de Sécurité des Navires Quartier des Affaires Maritimes de votre région

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,

né le : à :

Nationalité : Demeurant à :

atteste que mon embarcation kayak de mer, dont je suis propriétaire, est conforme aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article 224-4.04 (Réserves de flottabilité), et du paragraphe 3 de l'Article 224-4.07 (Matériel d'armement).

Ceci conformément à l'Article 224-1.04, paragraphe 3.1 de l'Arrêté du 30 septembre 2004, publié au Journal Officiel n° 252 du 28 octobre 2004.

Nom du navire :

Genre : **kayak de mer** Type :

Longueur : mètres.

Largeur : mètres.

Année de construction :

Facultatif :

Couleur coque : Couleur pont :

- Équipements fixes : compas, pompe à main, lignes de vie, nombre de trappes (nombre de cloisons étanches),...:

Constructeur : N° de construction :

Nom et adresse du vendeur :

Date : Signature :

* Pièces à joindre :

Copie de pièce d'identité. Copie de justificatif de domicile.

Imprimé « **Fiche Plaisance**, Immatriculation d'un navire de plaisance », à remplir au bureau de la plaisance au Quartier des Affaires Maritimes).

G.Colléter

RECOMMANDATIONS POUR L'ARMEMENT EN KAYAK DE MER :

1 – Matériel complémentaire utile :

Prévoir des émetteurs/récepteurs VHF étanches ou en pochette étanche en nombre suffisant : le nombre de VHF par groupe de kayaks défini antérieurement a donné satisfaction (pour mémoire minimum 1 pour 3 kayaks, 2 pour 4 à 6 kayaks, etc...). Si on peut en avoir plus c'est mieux. (Matériel nécessaire).

Un téléphone portable, contenu dans un étui étanche, avec en mémoire tous numéros utiles (ex : le CROSS territorialement compétent, les sémaphores les plus proches, le contact à terre, la météo, etc...), peut s'avérer utile, et peut être un auxiliaire important de la VHF.

Prévoir si possible des fusées, lance-fusées éventuellement (ex : pistolets...), plus efficaces que les autres moyens (nécessaire suivant programme de navigation).

Un annuaire des marées de poche est utile en sus des cartes nautiques, ainsi qu'une carte des courants (en Bretagne, et Manche). (Bien sûr, la règle Cras et un petit compas de relèvement ou le rapporteur breton sont indispensables pour tous calculs de trajectoire). (indispensable suivant programme de navigation).

Une petite pharmacie de secours est utile, surtout pour des randonnées de plusieurs jours, ou au delà des 2 milles (composition à définir en fonction des soucis de chacun et des risques estimés).

Un tube de 20 g de fluorescéine (achat en pharmacie) pourrait éventuellement servir au repérage.

Un G.P.S portable étanche peut être prévu pour longues traversées par temps de brume et brouillards, avec courants traversiers, ...

2 – Navigation :

La navigation par trois kayaks minimum, et de conserve, apporte plus de sécurité.

Connaissance parfaite du code international des signaux entre kayaks en mer (4 gestes simples, voir P.K.I. N° 40 du 15/09/1997,) joint en annexe.

La météo doit être prise avant tout départ, diffusée, mais aussi écrite et portée par au moins un kayakiste. Les programmes de navigation et les décisions en dépendent.

L'information du programme doit être connue au moins d'une personne à terre qui pourra être jointe assez facilement en cas de problèmes.

L'information des départs et arrivées donnée au sémaphore le plus proche par VHF est à pratiquer en cas de randonnée longue ou à plus de deux milles d'un abri (traversée par exemple).

Bien sûr les vêtements, la nourriture, la boisson, le couchage, les équipements protecteurs personnels doivent être pensés et adaptés au programme prévu (attention à l'hypothermie ou à la déshydratation et à l'insolation ou brûlures).

Pour mémoire, le «Règlement international pour prévenir les abordages en mer» doit être connu et respecté, (en particulier ne pas gêner les professionnels).

Ne pas oublier que les déchets doivent tous être ramenés à terre, et déposés dans les récepteurs idoines, et qu'il ne doit y avoir aucune trace de votre passage qui soit dégradante pour l'environnement.

En complément de ces recommandations, dans le prochain Pagaie Salée, la Charte de l'Environnement du kayakiste et des signaux de sécurité seront publiés "

Courrier au Maire de Paimpol

Monsieur le Maire,

Dès l'arrivée en France du kayak de mer, en 1980, l'Auberge de Jeunesse de Paimpol a commencé ses actions d'initiation, de formation, de perfectionnement aux techniques de navigation en autonomie.

Très rapidement, ce centre est devenu la référence nationale de formation ; en complément des stages, le centre a acquis une compétence, un savoir diffusé dans plusieurs livres et des publications.

Son action de formation aux **techniques de sécurité en mer** est essentielle ; s'il y a eu si peu d'accidents de navigation, par rapport à d'autres activités sportives, c'est pour beaucoup le résultat du travail accompli à Paimpol.

Des milliers de personnes, enfants, adolescents, adultes ont bénéficié de ces formations.

Ce centre de formation fonctionne efficacement :

- par la compétence de son directeur,
- parce qu'il était adossé à une structure d'hébergement accueillante, souple, avec une vocation sociale : l'Auberge de Jeunesse de Paimpol.

La **Fédération de la Plaisance en kayak de Mer**, regroupant des associations et des pratiquants attend depuis l'année 2000 la réouverture du Centre de Formation adossé à l'Auberge de Jeunesse de Paimpol.

Or, nous venons d'apprendre que, par une délibération du 13 décembre 2004, la Municipalité de Paimpol avait abandonné le Projet de reconstruction de l'Auberge de Jeunesse au château de Kerraoul.

Pour se perfectionner, pour former les nouveaux pratiquants aux techniques de sécurité en mer, les kayakistes ont besoin du Centre de Formation de Paimpol car il est reconnu, il dispose d'un fond documentaire considérable et de l'expérience acquise au cours des 25 années de pratique.

En conséquence, Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous demander de trouver rapidement une solution alternative à votre décision d'abandonner la reconstruction de Kerraoul, permettant de rouvrir le Centre de Formation kayak adossé à l'Auberge de Jeunesse de Paimpol.

La pratique du kayak de mer est en plein développement.

L'Auberge de Jeunesse de Paimpol est une référence nationale et internationale, bénéficiant en plus du site unique de l'archipel de Bréhat.

Le maintien de l'activité du centre de Paimpol est attendu par tous les kayakistes .car elle est indispensable par la qualité de ses formations à la sécurité

Comptant recevoir une réponse positive à notre demande, et vous en remerciant par avance, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération.

Le Président Yves BEGHIN

Un courrier identique a aussi été adressé au député et au conseil général.

Réponse du Maire de Paimpol

Monsieur le Président,

Comme vous, hélas, je regrette que nous ayons du abandonner définitivement tout projet de mise aux normes/extension de l'auberge de jeunesse de Paimpol.

Fermée depuis cinq ans, il est incontestable qu'elle apportait beaucoup à la région. Les clubs nautiques de Loguivy de la mer et de Paimpol tentent depuis déjà trois ans de combler ce vide.

La raison de cette situation tient à deux facteurs : d'abord l'état général des finances de la ville, sous contrôle sourcilieux de nos autorités de tutelle financière, et ensuite le coût sans cesse croissant d'un projet dont l'autofinancement demandé à la ville de Paimpol aurait dépassé le million d'euro. Enfin dans cette situation, il nous appartenait, faute de pouvoir mener à bien les deux, d'arbitrer entre deux projets aux incidences financières équivalentes : un centre de secours principal pour les pompiers et le projet de l'auberge de jeunesse. La priorité » a été mise sur la sécurité de nos concitoyens.

Ceci étant, nous recherchons à l'heure actuelle des solutions palliatives ponctuelles qui permettraient peut-être, à défaut de proposer une auberge de jeunesse dédiée au kayak, d'offrir néanmoins une capacité d'hébergement adapté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Le maire, Jean-Paul PONCHARD

Compte rendu du Rassemblement de soutien à l'Auberge de Paimpol.

Suite à la récente décision de la Municipalité de Paimpol d'abandonner le chantier de reconstruction, le Samedi 5 mars après-midi, une centaine de personnes, essentiellement des kayakistes, dont une partie a navigué dans l'archipel de Bréhat dans la matinée, se sont rassemblées sur le port pour demander au Maire de trouver les voies et moyens nécessaires à la réouverture d'une Auberge à Paimpol. L'existence d'un centre de

formation des kayakistes de mer adossé à une Auberge ou à un gîte permanent, est jugée indispensable.

Des représentants de nombreuses associations de kayakistes étaient présents avec leurs bateaux :

CK/mer, Trégor Goelo, BKM, RKM, Kaméléon, AKMP (Ponant), Rennes Evasion Nature et la Fédération de la Plaisance en kayak de mer.

En cortège, avec des kayaks, tous sont montés jusqu'à Kerraoul pour voir le chantier abandonné et le château qui se détériore.

Comble d'ironie, des panneaux annonçants :

- le chantier, maître d'ouvrage Ville de Paimpol
 - financement par la Région Bretagne
- sont encore en place...

Espérant que cette demande sera entendue, les participants se sont séparés à 17 Heures.

Yves BEGHIN

Enquête sur des restrictions de notre liberté de bivouaquer

La Fédération de la Plaisance en kayak de mer vient d'être informée que, par arrêtés municipaux, plusieurs maires de communes des Côtes d'Armor ont interdit tout bivouac sur les plages de leur territoire.

Pour que la Fédération puisse intervenir, je demande à tous de bien vouloir me communiquer des renseignements les plus précis possibles afin de faire l'inventaire :

- commune
- plages ou îles concernées
- modalités d'information sur place (panneaux, affiches...)
- références de l'arrêté (n°, date, sanctions), et si possible une copie
- le cas échéant modalités du constat

Cette enquête concerne tout le territoire métropolitain.

En concertation avec d'autres structures concernées, nous définirons les actions à entreprendre auprès du ministère, des collectivités territoriales concernées, etc...

Merci pour votre collaboration.

Yves BEGHIN

Constitution de la Commission Consultative d'optimisation des structures du kayak de Mer

Si vous êtes intéressés par la réflexion à ce sujet prenez contact avec le Président de votre club ou association car il est proposé à chacune de désigner son ou ses représentants.

Tableau de comparaison entre la précédente réglementation et le nouvel arrêté du 30 septembre 2004	Dérogação 5ème catégorie de Bretagne	Arrêté du 30.09.04	
		2 milles	5 milles
Caractéristiques – Armement :			
Caractéristiques : Kayaks de mer			
Embarcation à structure rigide (gonflables exclus)	x		
Longueur >= 4 mètres	x	x	
Largeur >=	0.50	0.45	
couleur	x		
Ponté et pourvu d'un dispositif d'étanchéité du ou des trous d'homme	x	x	
Insubmersible par caissons étanches ou réserves de flottabilité rigides	x		
Flottabilité quel que soit le système conforme au test 224-4.04/2		x	
Lignes de vie		x	
Anneaux de remorquage	2	1	
Armement : immatriculation navigation à 2 milles			
Gilet de sauvetage par personne (ou combinaison aux normes de flottabilité)	x	x	
Pagaie de rechange	x	x	
Bout d'amarrage	x	x	
Écope ou pompe d'assèchement	x	x	
Moyen lumineux de repérage		x	
Supplément pour navigation à 5 milles			
Lampe élect. étanche en état de marche	x		x
Compas	x		x
3 feux rouges à main	x		x
Corne de brume	X (ou sifflet)		x
Carte marine de la zone de navigation	x		x
Miroir de signalisation	x		x
Dispositif d'aide à l'esquimautage...			x
Tube de fluorescéine 20g	x		
Une VHF pour 3 kayaks (2 pour 4 à 6, etc...)	x		
Navigation -Liaisons :			
Navigation de jour	x	x	x
Navigation de conserve (nb kayaks)	3	1	2
Information sémaphore départ-arrivée	x		

Georges Colléter

Budget 2005 (montants en €)**Dépenses**

Objet	Réalisé 2004	Budget
Fournitures	62,25	100,00
Frais A.G	20,00	20,00
Assurances	94,56	100,00
Publicité		
• Réunions	44,40	
• Site internet	47,60	50,00
• Salon Nautique	158,25	1200,00
• Pagaie Salée	73,44	65,00
Déplacements	106,40	600,00
Missions réceptions	0,00	40,00
Poste	281,78	300,00
TOTAL	888,68	2475,00

Le résultat prévisionnel est une perte probable d'environ 1000 euros si l'on participe au Salon Nautique 2005, compensable il est vrai par l'exceptionnel résultat 2004.

Le trésorier Yves Béghin

Composition du CA et Bureau 2005 avec adresses et mails

NOM, Prénom	Adresse	Fonction
BEGHIN Yves	66 rue Georgette Guesdon 53000 LAVAL ybeghin@cegetel.net	Président
COLLETER Georges	25 Impasse des Tourterelles 29120 COMBRIT georges.colleter@wanadoo.fr	Vice-Président
GENDRY Jean-Paul	15 Route de Gieville 50890 CONDE SUR VIRE sampolo@wanadoo.fr	Secrétaire
JULE Eric	9 Allée de Lorraine 56000 VANNES ericjule@wanadoo.fr	Membre

Recettes

Objet	Réalisé 2004	Budget 2005
Cotisations individuelles	1400,00	1040,00
Cotisations associations	192,00	240,00
Dons	34,00	0,00
Remboursement A.G.	72,00	30,00
Produits financiers	77,21	80,00
Salon Nautique	484,66	160,00
TOTAL	2259,87	1550,00

Résultat

Objet	Réalisé 2004	Budget 2005
Recettes	2259,87	1550,00
Dépenses	888,68	2475,00
RESULTAT	1371,19	-925,00

NOM, Prénom	Adresse	Fonction
LASNIER Philippe	Le Bourg 82340 ST LOUP phlasnier@freesurf.fr	Membre
MARTIN Bernard	2 rue des Gardes 17180 PERIGNY b.martin@wanadoo.fr	Secrétaire Adjoint
VAN ACHTER Guy	Les Beaumains 22270 PLEDELIAC guy.vanachter@wanadoo.fr	Trésorier
VANDERRIE ST Eric	Ker Gauvo 56400 PLOEMEL eric.vanderriest@tiscali.fr	Membre